

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 71-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/11/2017
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du dix novembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, PEISER Jean-Luc.

Procurations : CATALA Fabien à QUILLIEN Nicole, BOURDONCLE Stéphane à GARCIA Pierre, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Subvention à l'Association des Amis de l'Orgue de Mirepoix (A.A.O.M.)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'Association des Amis de l'Orgue de Mirepoix a signé un contrat d'entretien avec l'entreprise VIA NOSTRA (anciennement BANCELLS), pour l'entretien annuel de l'orgue.

Elle demande au Conseil Municipal de reverser à l'association, sous forme de subvention complémentaire, le montant que la commune a perçu de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), correspondant à la moitié des frais engagés et payés par l'association, soit 1 125 € pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de verser à l'Association des Amis de l'Orgue de Mirepoix (A.A.O.M.), sous forme de subvention complémentaire, le montant que la commune a perçu de la DRAC, correspondant à la moitié des frais engagés et payés par l'association, soit 1 125 € pour l'année 2017 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2017 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire



Pierre GARCIA

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20171116-7102017-DE